

JPG/dv N° 464

CAISSE CENTRALE
DE
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DOTATION : 25 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE : 233, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
PARIS VII^e

TÉL. 551-62-83 (7 lignes groupées)

Adresse Télégraphique : CAISCOP PARIS

Référence D4/OD N° ① 850

PARIS. LE 9 FEVR 1972

Monsieur Daniel CARRIERE

2 allée des Dahlias

93 - DRANCY

131

Monsieur,

Comme suite aux entretiens que vous avez eus avec MM. GONON et NOIRET, j'ai l'honneur de vous confirmer que la Caisse Centrale de Coopération Economique est disposée à vous confier la réalisation d'un inventaire des possibilités de contrats de spécialisations entre entreprises industrielles françaises et entreprises industrielles d'Afrique du Nord, notamment d'Algérie.

L'objet de cet inventaire et la conception générale des travaux à effectuer pour le réaliser sont précisés dans la fiche jointe à la présente lettre.

La rémunération globale brute, qui vous serait accordée pour ce travail qui devrait être mené à bonne fin dans un délai de quatre mois, serait de 5.400 F. par mois.

La Caisse Centrale prendrait à sa charge les travaux de dactylographie et de reproduction du rapport de fin d'étude et vous donnerait accès à la documentation qu'elle peut posséder sur le sujet traité.

Vous auriez à travailler en étroite liaison avec M. NOIRET.

Si ces propositions recevaient votre accord, je vous serais obligé de me retourner un exemplaire de la présente lettre revêtu de votre signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé".

.../...

WAB

CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

LETTRE N°

① 850

DU

- 9 FEVR 1972

PAGE N° 2

Dès réception de cet accord un acompte de 10.000 F. vous serait versé. Un second acompte de 5.000 F. vous sera versé au vu d'un état d'avancement de vos travaux et après la seconde réunion mensuelle prévue ci-dessus. Le solde de la rémunération fixée vous sera mandaté à la remise du rapport définitif d'étude.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur Général Adjoint,



Y. ROLAND-BILLECART

INVENTAIRE DES POSSIBILITES DE CONTRATS DE SPECIALISATIONS
ENTRE ENTREPRISES INDUSTRIELLES FRANCAISES ET ENTREPRISES
INDUSTRIELLES D'AFRIQUE DU NORD, NOTAMMENT D'ALGERIE
DANS LES SECTEURS DE LA FORGE, DE L'ESTAMPAGE
ET DE L'OUTILLAGE MECANIQUE

131

L'objectif final de l'étude est de détecter, dans les secteurs concernés, les possibilités "objectives" d'accords de spécialisation et de répartition des fabrications entre des entreprises françaises et des entreprises maghrébines principalement algériennes, dans le cadre d'échanges équilibrés inter-entreprises.

Sans mésestimer l'importance pour la fiabilité de tels accords des éléments psychologiques propres aux deux partenaires potentiels et les répercussions inévitables du climat général des relations entre leurs pays respectifs, il conviendra de définir un certain nombre de critères qui, appliqués à l'analyse des secteurs concernés, pourra révéler les entreprises françaises susceptibles d'être intéressées par la conclusion de ces accords, dont les termes d'échanges généraux seraient pour l'essentiel :

- de la France vers le Maghreb ou l'Algérie : transfert technologique et tranfert de production,
- du Maghreb ou de l'Algérie vers la France : garantie d'approvisionnement, accès à des marchés nouveaux ou en expansion.

Les deux partenaires y trouvant en outre une meilleure utilisation de leurs investissements respectifs.

Le chargé d'étude s'inspirera de son expérience concrète pour le choix et la définition des critères significatifs qui seront de plusieurs ordres :

- commerciaux,
- technologiques et financiers : fabrications en voie de marginalisation pour des raisons de coût de production trop élevés ou par défaut de renouvellement de l'équipement de production, possibilités de cession de process ou d'outillages spécialisés, etc...

- humains : existence d'une main d'oeuvre immigrée maghrébine et notamment algérienne.

L'analyse des secteurs retenus se fera du secteur au produit en passant par la catégorie de produits : elle sera le fait d'une enquête et d'une analyse de documents.

Elle devrait aboutir à la proposition de thèmes d'accords traduits par des schémas d'accords types relatifs à des produits bien définis et comportant l'indication des éléments essentiels des termes de l'échange :

- commerciaux,
- transferts techniques,
- assistance technique.

Il est évident que ces "projets d'accords" ne pourront être totalement précisés avant que le partenaire du Maghreb ou d'Algérie ne soit connu et associé à leur élaboration.

Leurs différents éléments devront cependant avoir été suffisamment explorés pour permettre ultérieurement de proposer aux responsables de ces pays des points d'application concrets pour de tels accord.